MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ANSSFD
Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

Etat de préparation des IMF face aux exigences de la nouvelle règlementation

Aboubakari ABOUDOU

Expert en Microfinance et Management des organisations,

Consultant

+229 01 69 52 00 00

+229 01 40 38 00 00

secretariat2@anssfd.bj

https://anssfd.bj

PLAN

1. Introduction
2. Méthodologie et étapes de la Mission
3. Portée de la Mission et participation des IMF
4. Principales dispositions de la nouvelle loi
5. Analyse des informations collectées
6. Recommandations pour l'accompagnent des IMF
7. Conclusion

ANSSFD
Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

1. Introduction

- Adoption par le Conseil des Ministres de l'UMOA du projet de Loi uniforme portant réglementation de la microfinance dans l'UMOA, le 21 décembre 2023 à Cotonou, lors de sa 4ème session ordinaire au titre de l'année 2023.

- Certains États (Burkina, Sénégal, Niger…) en avance dans la mise œuvre dans dispositions transitoire.

- Nécessaire mise en conformité des IMF au BÉNIN avec pour conséquences: Transformation, Restructuration voire Disparition.

- **Objet de l'étude**: évaluation du degré de conformité actuel des IMF béninoises, mesure les écarts existants et proposition des recommandations pour faciliter leur mise en conformité.

2. Méthodologie et étapes de la Mission

1

Analyse documentaire

Examen des textes réglementaires et des informations sur les IMF fournies par l'ANSSFD

2

Rencontres institutionnelles

Entretiens avec des acteurs clés à Cotonou et en ligne

3

Collecte d'information

Questionnaire approfondi envoyé aux IMF et entretiens complémentaires

4

Mini-enquête

Évaluation des besoins d'accompagnement pour la mise en conformité

3. Portée de la Mission et Participation des IMF

- **Trois (03) domaines:**
  - **Le degré de connaissance de la loi et d'anticipation des IMF (institutionnel)**
  - **Le degré d'anticipation des IMF dans les domaines technico-organisationnels (la Gouvernance, le Contrôle Interne, le SIG et la protection des Cteurs).**
  - **Les perspectives de mise en conformité.**

- **Participation des IMF:**

En 2024, le secteur compte : 107 institutions formelles dont 83 IMCEC, 13 associations et 11 sociétés de capitaux.

- **83 IMCEC, 54 affiliées à 3 IMF faitières.**
- **56 IMF dont : 26 IMCEC non-affiliées, 3 faitières, 13 associations, 09 SA et 02 SARL.**

48 IMF ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation de 90%.

4. Principales dispositions de la nouvelle loi

- 02 formes juridiques régies par l'OHADA, les SA à capital fixe et les sociétés coopératives à capital variable.
- Capital social minimum à fixer par la BCEAO (pas encore de précision)
- Renforcement de la Gouvernance des IMF par des dispositions de prévention de conflits d'intérêt, des exigences minimums de qualification des dirigeants et administrateurs…
- SIG garantissant la disponibilité des informations nécessaires aux organes de gouvernance et aux superviseurs ainsi que la connexion des IMF à la plateforme régionale d'interopérabilité.
- Protection des clients et des coopérateurs par des obligations en matière de dispositif de réclamations, de médiation et de protection des données personnelles.

5. Analyse des informations collectées

Connaissance de la Loi et Anticipation Institutionnelle des IMF

- La connaissance de la nouvelle loi est très insuffisante (contenu et conditions d'application).
- 41% des IMF déclarent envisager une transformation institutionnelle strict par la création d'une nouvelle entité.
- 08 associations déclarent souhaiter se transformer en une SA dont elles prévoient devenir les actionnaires majoritaires.
- Les IMCEC non affiliées ne veulent pas perdre leur autonomie et aucune des 3 faitières existantes n'envisage les accueillir.

Degré d'anticipation dans les domaines technico-organisationnels

2,87/5
GOUVERNANCE

Une majorité d'IMF n'a pas de politique de prévention des conflits d'intérêts. La gestion des risques n'est formalisée que dans 60% des cas

4,73/5
CONTRÔLE INTERNE

Domaine le mieux préparer par les IMF

2,48/5
SIG

Un domaine en chantier pour plus de la moitié des IMF. 35% d'entre elles disposent d'un SIG interfacé avec la centrale de crédit. 56 % prévoient de moderniser leur infrastructure informatique.

3/5
PROTECTION

Une majorité d'IMF n'a pas de politique de prévention des conflits d'intérêts. La gestion des risques n'est formalisée que dans 60% des cas

Perspectives de mise en conformité et besoins d'appui

TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE
Accompagnement juridique et stratégique

CAPITAL SOCIAL
Assistance à la mise à niveau du capital

ASSISTANCE TECHNIQUE
Sur les aspects spécifiques (SIG, gouvernance, etc.)

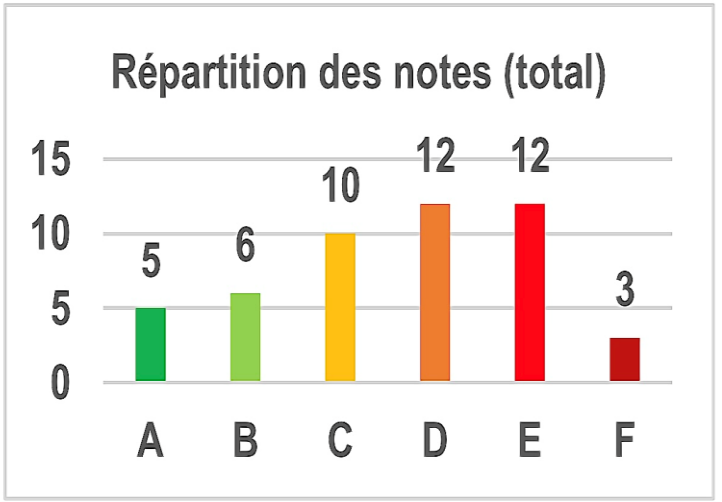

FORMATION
Sur le contenu de la loi et renforcement des capacités

- La mise en conformité s'annonce très difficile pour 31% des IMF (notées E et F).
- Pour 25% d'entre elles (notées D), tout dépendra des niveaux de capital minimum qui seront annoncés.
- Le délai de de mise en conformité (12 mois) apparaît insuffisant au regard des étapes nécessaires à une transformation institutionnelle.

Défis spécifiques à chaque trajectoire institutionnelle

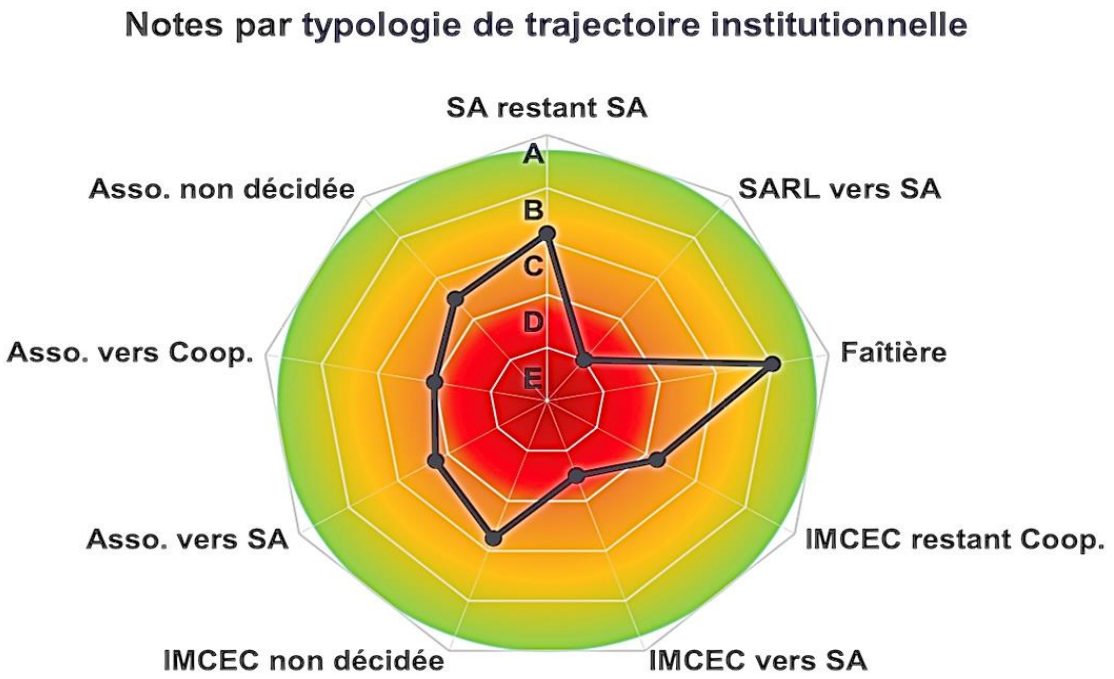

- **FAÎTIÈRES :** aucune difficulté particulière
- **SA existantes** : Accroissement du Capital Social
- **Associations 👉 SA** : niveau de Fonds Propres insuffisants
- **IMCEC non-affiliées 👉 Sociétés Coopératives :** Capital minimum et affiliation

- ✓ **Les SARL prévoyant de se transformer en SA rencontrent des difficultés au niveau de leurs performances d'exploitation.**
- ✓ **Pour les IMCEC prévoyant de poursuivre en tant que sociétés coopératives, 80% ont un capital social inférieur à 200 millions FCFA et devront l'augmenter pour éviter l'affiliation.**

6. Recommandations pour l'Accompagnement des IMF

1 Court terme

Organiser des mini-séminaires pour conscientiser les dirigeants des IMF sur les principaux enjeux de la loi, en regroupant les dirigeants selon leurs formes juridiques actuelles puis selon leurs projets d'évolution.

2 Moyen terme

Mettre en place un cycle d'information sur les aspects techniques de la loi (gouvernance, contrôle interne, SIG, protection des clients) et réaliser des guides pratiques de mise en conformité.

3 Long terme

Développer des appuis ciblés pour aider concrètement les IMF à engager des processus de transformation institutionnelle ou une mise à niveau dans les autres domaines.

ANSSFD
Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

7. Conclusion

- Nécessité de définir une stratégie nationale d'accompagnement à la mise en conformité des IMF du secteur au BÉNIN.

- Choix des appuis selon une fine analyse du risque de recul de l'inclusion financière.

- Précision du rôle de chaque organe et mise en place d'une "ingénierie d'animation" efficace.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

ANSSFD
Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

+229 01 69 52 00 00
+229 01 40 38 00 00
secretariat2@anssfd.bj
https://anssfd.bj